

Contre les maladies des plantes d'ornement, arbres fruitiers, petits fruits, vigne et légumes

- Formulation liquide simple d'emploi
- Protection préventive complète
- Usage multiple
- Bien toléré par les cultures

Matière active 25,42 % cuivre sous forme d'oxychlorure (380 g/l)

Formulation SC Suspension concentrée

Efficacité Cuprofix Fluid est un fongicide à base d'oxychlorure de cuivre. Au contact avec l'eau, les ions de cuivre se dissolvent et tuent les spores de champignons, empêchant ainsi les infections. Pour être efficace, il faut donc que le produit soit appliqué préventivement. Les bactérioses également ne peuvent être contrôlées que si le produit a été appliqué à temps, c'est-à-dire avant une infection.

Emploi

Plantes d'ornement

En générale: Dosage entre le 0,2–1 % (0,2–1 l/100 l d'eau) contre les maladies fongiques des feuilles, bactérioses et mildious des plantes ornementales.

Bégonia, géranium: 0,2 % contre les bactérioses

Sapin bleu: 2 % contre le dépérissement des bourgeons du sapin bleu.

Cultures florales, plantes vertes, arbres et arbustes (hors forêt), rosier: 0,2–1 % contre les maladies fongiques des feuilles et 0,2–0,6 % contre les mildious des plantes ornementales

Laurier-cerise: 0,2–0,6 % contre la maladie criblée des Prunus.

Rhododendron: 0,2–0,6 % contre la brûlure des bourgeons des rhododendrons

Rosier: 0,2 % contre le chancre du rosier

Baies

Framboise et ronces: Avant la floraison et après la récolte: 0,25–0,6 % (2,5–6 l/ha) avec effet partiel contre la maladie des rameaux. La concentration indiquée se réfère à un volume d'eau de base de 1'000 l/ha. Pour les framboises d'été et les mûres, le dosage indiqué se réfère aux stades du début de la floraison et de la pleine floraison, volume de haie 10'000 m³/ha. Pour les framboises d'automne, le dosage indiqué se réfère aux stades des boutons floraux penchants et les premières fleurs ouvertes, volume de haie 7'500 m³/ha.

Fraise: Avant la floraison et après la récolte: 0,15–0,4 % (1,5–4 l/ha) contre les taches pourpres du fraisier. La concentration indiquée se réfère à un volume d'eau de base de 1'000 l/ha. Le dosage indiqué se réfère aux stades plein floraison et le début de la coloration rouge des fruits, 4 plants/m².

Cuprofix® Fluid

Emploi 2

Espèces de Ribes: Aussitôt après la floraison et après la récolte: 0,15–0,4 % (1,5–4 l/ha) contre l'anthracnose des groseilliers. La concentration indiquée se réfère à un volume d'eau de base de 1'000 l/ha. Le dosage se réfère au stade de la mise à fruits (50 à 90 % des fruits présents), volume de haie 7'500 m³/ha. Délai d'attente: 3 semaines.

Arboriculture

Fruits à pépins: Au débourrement: 0,125–0,25 % (2–4 l/ha) contre la tavelure. Avant la floraison: 0,06–0,125 % (0,96–2 l/ha) en complément aux sulfures mouillables ou aux fongicides organiques. Le dosage indiqué doit s'appliquer à un volume de haie foliaire de 10'000 m³/ha. Si sur la surface des feuilles le cuivre n'est pas emporté en raison de la sécheresse persistante et plus tard est arrivé sur les fruits jeunes, peut, principalement sur Golden Delicious, provoquer des roussissures.

Cerisier: À la chute des feuilles: 0,25–0,4 % (4–6,4 l/ha) contre le chancre bactérien. Le dosage indiqué doit s'appliquer à un volume de haie foliaire de 10'000 m³/ha. En cas de forte attaque et uniquement sur des variétés sensibles.

Fruits à noyaux: Au débourrement: 0,25–0,4 % (4–6,4 l/ha) contre le cloque du pêcher, la maladie des pochettes du prunier et la maladie criblée. Le dosage indiqué doit s'appliquer à un volume de haie foliaire de 10'000 m³/ha.

Viticulture

Vigne: Après la floraison jusqu'à la mi-août au plus tard également au traitement par voie aérienne: 0,125 % contre le mildiou et le rougeot ainsi que avec un effet partiel contre l'oïdium et la pourriture grise (Botrytis). En mélange avec des préparations contenant du folpet. Jusqu'à fin août au plus tard également au traitement par voie aérienne: 0,125 % avec effet partiel contre le mildiou. Dernier traitement à fin août au plus tard, en cas de forte attaque seulement: 0,4 % contre le mildiou.

Cultures maraîchères

Aubergine et tomates: 0,45–0,7 % (4,5–7 l/ha) contre l'alternariose, le mildiou et la septoriose ainsi que avec un effet partiel contre le chancre bactérien et la moucheture bactérienne. Pour un mélange avec des fongicides organiques, la moitié de la concentration indiquée suffit. 1^{er} application dès le début de l'attaque, répéter le traitement régulièrement tous les 7–10 jours. Délai d'attente: 3 jours.

Haricots: 0,2 % (2 l/ha) avec effet partiel contre la brûlure bactérienne et la graisse. 1^{er} application dès le début de l'attaque, répéter le traitement régulièrement tous les 7–10 jours. Attention à la phytotoxicité! Délai d'attente: 3 semaines.

Concombre: 0,2 % (2 l/ha) avec effet partiel contre le mildiou et les taches angulaires. 1^{er} application dès le début de l'attaque, répéter le traitement régulièrement tous les 7–10 jours. Attention à la phytotoxicité! Délai d'attente: 3 semaines.

Carotte: 0,45–0,7 % (4,5–7 l/ha) contre l'alternariose. Pour un mélange avec des fongicides organiques, la moitié de la concentration indiquée suffit. 1^{er} application dès le début de l'attaque, répéter le traitement régulièrement tous les 7–10 jours. Délai d'attente: 3 semaines.

Cuprofix® Fluid

Emploi 3

Céleri-branche et céleri-pomme: 0,45–0,7 % (4,5–7 l/ha) contre la septoriose. Pour un mélange avec des fongicides organiques, la moitié de la concentration indiquée suffit. 1er application dès le début de l'attaque, répéter le traitement régulièrement tous les 7–10 jours. Délai d'attente: 3 semaines.

Choux: 0,2 % contre des nervures noires (effet partiel). Uniquement pour la culture de jeunes plantes.

Betterave à salade: 0,45–0,7 % (4,5–7 l/ha) cercosporiose et ramulariose. Pour un mélange avec des fongicides organiques, la moitié de la concentration indiquée suffit. 1er application dès le début de l'attaque, répéter le traitement régulièrement tous les 7–10 jours. Délai d'attente: 3 semaines.

Scorsonère: 0,45 % (4,5 l/ha) contre la rouille blanche. 2 traitements au maximum par culture et par année. Délai d'attente: 3 semaines.

Grande cultures

Pomme de terre: 3 l/ha contre le mildiou. 7 à 10 jours d'intervalle entre les traitements.
Délai d'attente: pommes de terre primeurs 2 semaines.

À observer

En générale: Toutes les cultures sauf pour vigne et choux: 4 kg de cuivre métallique au maximum par hectare et par année. Pour toutes les traitements dans les **vignes:** au maximum 6 kg de cuivre métal par année et par ha. Le bilan de cuivre métal sur 5 ans ne doit toutefois pas dépasser 20 kg/ha au maximum.

Protection de l'utilisateur: en générale: **préparation de la bouillie:** Porter des gants de protection.

Application de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection. Vigne : Porter des gants de protection + une tenue de protection + un couvre-chef. Arbres et arbustes (hors forêt), rosier, laurier-cerise, rhododendron, sapin bleu : Porter des gants de protection + une tenue de protection + une visière + un couvre-chef. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure.

Travaux successifs (avec l'exception pour les pommes de terre): porter des gants de protection + une tenue de protection jusqu'à 48 heures après l'application du produit.

Plantes ornementales: un essai de compatibilité est de rigueur avant une utilisation en grand sans expérience propre. En présence de nouvelles variétés ou de modes de cultures modifiés.

Autre cultures: Les applications effectuées par temps froid et pluvieux peuvent provoquer des piqûres nécrotiques sur les jeunes feuilles, pousses et fruits.

Après le traitement nettoyer soigneusement l'ensemble du pulvérisateur.

Miscibilité

Cuprofix Fluid est miscible avec les produits recommandés dans le Guide horticole Maag ou Syngenta.

Propriétés

Respecter les mesures de précaution indiquées sur l'emballage.

Emballages

1 l, 10x 1 l

Marque

® = Marque déposée d'une société du groupe Syngenta

Version

56954/0419